

**DECISION DE NON OPPOSITION A
DECLARATION PREALABLE
DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**



2023-145

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	Référence dossier
Demande déposée le 16/05/2023	N° DP 76178 23 M0016
Par : Madame Sabrina DE PINHO-CORBIÈRE	Surfaces de plancher : 0
Demeurant : 30 Rue JEAN ROSTAND 76410 CLÉON	Nbr de bâtiments : 0
Représenté(e) par :	Nbr de logements créés : 0
Pour : Rénovation façade maison - changement velux	Nbr de logements démolis : 0
Sur un terrain sis : 30 Rue Jean Rostand 76410 CLEON Parcelle(s) cadastrée(s) AD137	Destination(s) : Habitation

Le Maire de Cléon

Vu la demande de Déclaration Préalable Maison Individuelle n° DP 76178 23 M0016 susvisée,
Vu l'affichage de l'avis de dépôt effectué en mairie le 16/05/2023,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Métropole Rouen Normandie approuvé le 13/02/2020 et sa dernière modification en date du 06/02/2023,
Vu le règlement y afférent et notamment celui de la zone UBA1,

ARRETE

ARTICLE 1 : Il n'est pas fait OPPOSITION à la Déclaration Préalable,

Fait à Cléon, le 26 juin 2023

La 3ème Adjointe Chargée de la Politique de la Ville,
des Finances et de l'Aménagement Urbain,



La présente décision est transmise au Représentant de l'État dans les conditions prévues aux articles L2131-1 et L2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et L 424-7 du code de l'urbanisme. Elle est exécutoire à compter de sa transmission.